

Commune LES CLERIMOIS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er juillet 2025

Convocation du 23 juin 2025

L'ordre du jour étant le suivant :

- SDEY : Adhésion CEP (Conseil en Energie Partagée)
- SMAEP : Adhésion de la commune de Chaumont
- Centre municipal de santé de Villeneuve l'Archevêque – Cerisiers
- Affaires diverses

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle POULIN, Maire.

Présents : Noémie ALLAIN, Dany BLAIRE, Véronique HURDEBOURCQ, Michel IDCZAK, Fabrice MONGIN, Willy MOREAU et Isabelle POULIN

Absent: Boris BALSAM

Secrétaire de séance : Willy MOREAU a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

SDEY : Adhésion CEP (Conseil en Energie Partagée)

L'adhésion de la commune au CEP prendra fin le 04 juillet prochain. Ce service du SDEY permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place concrète dans la réduction des consommations énergétiques sur le bâti communal. L'adhésion s'élève à 0.60€ par an /habitant soit 181.80€, elle est renouvelée pour une période de 4 ans.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de renouveler l'adhésion au CEP.

SMAEP : Adhésion de la commune de Chaumont

La commune de Chaumont a demandé son adhésion au SMAEP, celle-ci a été acceptée lors de la réunion du 1er avril dernier.

Les communes ont 3 mois pour se prononcer sur cette adhésion à compter du 10 avril 2025.

Sans délibération la décision de la commune est réputée favorable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette adhésion.

Centre municipal de santé de Villeneuve l'Archevêque – Cerisiers

Le centre de santé de Villeneuve a adressé aux communes son bilan de l'exercice 2024.

Le résultat de l'exercice 2024 présente un excédent de 17 000€

Cependant la démission du médecin salarié exerçant à Cerisiers rend l'équilibre précaire.

De ce fait il est proposé aux communes de maintenir la participation 2025 à 6€ par habitant.

Commune LES CLERIMOIS

La situation sera réétudiée en 2026.

De plus, suite aux exigences de l'ARS et de la CPAM, le mode de fonctionnement du centre de santé doit être remanié.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, d'attribuer une participation de 6€ par habitant au centre de santé de Villeneuve l'Archevêque-Cerisiers soit la somme de 1 818€ (303 habitants * 6€).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le maire à signer la convention.

Affaires diverses

- SDEY, enfouissement Route de Sens : l'étude pour l'enfouissement des réseaux a été validée à hauteur de 6 732.10€.
- Ville à Joie : Cette entreprise sociale et solidaire interviendra le samedi 09 août 2025 de 17h30 à 21h aux Clérimois pour organiser un évènement festif et convivial et ramener des services du quotidien absents de nos villages ruraux (santé, démarches, numérique, logement, mobilité...) sous la forme d'une fête itinérante.
- Distripain : La boulangère de Vaudeurs prendra le relais du boulanger de Soucy pour l'approvisionnement du distributeur à pains. L'arrivée prévue début juillet est reportée suite à des ennuis de santé.
- Village d'avenir : Avec 7 autres communes environnantes, la commune des Clérimois adhère au programme "Village d'avenir" qui constitue une aide aux communes et intercommunalités rurales à porter les projets qui répondent aux besoins quotidiens de leurs habitants (mobilité, habitat, patrimoine, transition écologique, services et commerces de proximité...)
Les frais d'étude sont entièrement financés par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).
- Maison Saout : L'acquisition de la propriété Saout a été validée.
- L'UNA (aides à domicile) et l'ADMR (soins infirmiers à domicile) fusionneront en 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h